

Comme la FSU a pu le dire dans un passé récent et contrairement aux propos du président de la République, « l'après pandémie » ressemble furieusement à « l'avant » ... mais en pire.

Non content de poursuivre une politique toujours plus répressive, dont la manifestation des policiers devant l'assemblée nationale soutenue par certains ministres restera comme le symbole de l'action de ce gouvernement, celui-ci remet sur le tapis les réformes de l'assurance chômage et des retraites. Il ne s'agit bien évidemment pas de renforcer les droits des personnes en perte d'emploi ou d'améliorer les retraites et pensions des retraités mais au contraire de les d'affaiblir durablement au prétexte de déficits à venir, alors que période écoulée a montré que l'existence de ces droits a permis d'éviter une catastrophe économique et sociale bien plus grande. La FSU s'opposera à toute dégradation de ces acquis sociaux.

Sur un strict plan sanitaire, la gestion du déconfinement et de la vaccination est toute aussi chaotique et imprévisible. Vaccins suspendus puis de nouveau autorisés, quels personnels à vacciner en priorité, couvre-feu à géométrie variable, gestion aléatoire des cas contact et des cas positifs, ces quelques exemples n'ont pas contribué à atténuer la défiance de la population envers ce gouvernement.

## **Grenelle de l'Éducation**

Cette politique dogmatique, à courte vue et souvent improvisée trouve son prolongement dans la gestion du ministère de l'Éducation Nationale. Le fameux « Grenelle de l'Éducation » dont la FSU n'attendait pas grand-chose de positif a confirmé nos craintes. Les conclusions présentées par le ministre, sans jamais entendre la voix des personnels confirment que la « revalorisation historique » promise par le ministre restera un effet d'annonce, un de plus, de ce quinquennat. En effet, celle-ci ne concerne pas tous les personnels de l'Éducation nationale alors même qu'une revalorisation de tous les agents est nécessaire. Le ministre a longuement salué l'engagement des personnels du service public d'Éducation pendant la crise sanitaire, mais les mots ne suffisent pas !

Les annonces sur le métier relèvent soit de l'effet d'annonce décalé (en 2021, le ministère de l'Éducation nationale s'engage à dire « bonjour » en début de mail) soit de projets plus dangereux pour nos métiers. La perspective de développement de hiérarchies intermédiaires en appui des personnels de direction, ou pour harmoniser les pratiques de contrôle continu selon l'exemple, pas innocent, pris par le ministre, laisse présager d'une dénaturation profonde de nos métiers. L'utilisation d'heures supplémentaires ou du numérique pour le remplacement ne répond pas aux enjeux de continuité du service public d'éducation. Enfin, l'accent mis sur l'autonomie accrue des établissements dessine les contours d'un système éducatif toujours plus concurrentiel.

La-FSU rappelle ses demandes : une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate notamment pour les débuts de carrière. Une revalorisation significative pour les contractuels, les AED et les AESH doit rapidement être engagée.

La mise en application de la loi dite de transformation de la Fonction publique en restreignant le rôle des CAP et en supprimant les garanties d'équité permises par le regard collectif des organisations syndicales dans les opérations de mutations et désormais de carrière montre chaque jour un peu plus le renvoi à l'individu dans nos professions, le développement d'un mépris envers les personnels et une absence de transparence.

Les lignes rouges sont connues (formation hors temps de service, rémunération au mérite, remplacement au pied levé...). Plutôt que de s'en approcher dangereusement, il est temps que le Ministre entende ce que les personnels veulent pour le service public d'Éducation du 21<sup>e</sup> siècle : un service public renforcé, avec des moyens et des personnels revalorisés.

## **Grand Oral**

Cette épreuve, totem de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat est maintenue alors que la crise sanitaire en a profondément détérioré les conditions de préparation : un troisième trimestre de première chamboulé, le passage à l'hybride dès le mois de novembre dans certains lycées et/ou en demi-groupe puis le passage à l'école à distance.

L'organisation différente d'un lycée à l'autre a entraîné une réelle rupture d'égalité devant l'examen. Les élèves supposés préparer le Grand Oral sur deux années de cours de spécialités n'ont commencé le travail que récemment, avec toutes les difficultés inhérentes à la présence partielle dans les établissements de nombre d'entre eux. Les personnels n'ont pas reçu de formation digne de ce nom puisqu'elle s'est résumée à quelques heures de visio-conférence voire à des webinaires. La constitution des jurys est elle aussi problématique avec un seul des membres ayant enseigné la spécialité, avec une absence de grille d'évaluation chiffrée certes compensée par « l'objectivation du ressenti » des correcteurs selon l'expression d'un formateur ! L'absence de toute harmonisation rajoute encore un caractère inégalitaire et local à cette épreuve !

Le cadrage de la préparation et du contenu de l'épreuve sont problématiques : pas d'heures d'enseignement spécifiquement dédiées, un flou des instructions sur les choix des sujets par les élèves et le lien artificiel à faire avec le projet d'orientation rendent compliquée l'évaluation même de la présentation orale,

Ce « Grand Oral » ne peut conduire qu'à avantager les élèves les « mieux dotés » et risque d'être le symbole même du caractère inégalitaire du nouveau baccalauréat ! La FSU en demande la neutralisation.

## **Baccalauréat**

Malgré les alertes lancées par la FSU depuis le début d'année scolaire sur la nécessité d'un calendrier alternatif des examens et d'allègements de programmes, le ministère est une fois de plus resté sourd aux inquiétudes des personnels et à la réalité du terrain se privant ainsi de toute possibilité d'anticipation, comme le montrent les aménagements boiteux annoncés en dernière minute. Après l'annulation des évaluations communes est venu le tour des épreuves de spécialité initialement prévues en mars. Le sort fait à l'épreuve de philosophie désormais délégitimée par la possibilité du choix de la note de contrôle continu en constitue le parfait exemple.

Le choix ministériel du contrôle continu ne résout cependant rien bien au contraire, il renforce le caractère local de ce diplôme, source supplémentaire d'inégalité entre les lycéens.

Dans ce contexte scolaire difficile sont venues s'ajouter les modalités de correction dématérialisées pour les épreuves écrites d'EAF et de philosophie à des enseignants éprouvés et non formés. L'absence de prise en compte des quelques demandes des enseignants de lettres par le rectorat est affligeant et montre bien l'absence d'écoute. Les convocations des correcteurs ne peuvent pas être aussi cacophoniques.

La FSU rappelle son exigence d'épreuves terminales nationales et anonymes dans le cadre d'un baccalauréat rénové.

## **Formation des enseignants et CPE**

Devant la pénurie de candidats aux concours des métiers de l'enseignement, due au manque d'attractivité du métier et sous couvert de « former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle », le ministère de l'Éducation veut utiliser les futurs candidats, ou stagiaires comme moyens d'enseignement: Les étudiants « alternants MEEF » seraient employés comme moyens d'enseignement en responsabilité et sans formation ; les lauréats des concours seraient affectés à temps plein sans formation suffisante, y compris ceux qui n'auront aucune expérience de classe, avec un crédit de 10 à 20 jours de formation, défini localement par une commission académique pour ces derniers et enfin pour les autres lauréats, titulaires d'un master autre que le MEEF, dispensés de master ou en reconversion, le ministère prévoit une alternance à mi-temps de classe avec une formation essentiellement « transversale ».

La FSU dénonce ces pseudos formations qui n'amélioreront ni la qualité des apprentissages, ni l'attractivité des métiers et qui risquent de mettre en grande difficulté ces futurs enseignants. Le refus de prendre en compte l'expertise des personnels issue de leur réelle connaissance du terrain, de la formation et des métiers de l'éducation est une nouvelle preuve du mépris du ministère vis-à-vis des personnels.

Plus que jamais, la formation initiale des enseignants est un enjeu fondamental pour l'école de demain. Le Ministère ne peut la sacrifier !

Concernant les portes ouvertes des établissements scolaires dans notre académie, celles-ci avaient été annulées au regard de la crise sanitaire. Or nous avons appris que des établissements proposaient des rendez-vous individuels alors que d'autres respectaient scrupuleusement les directives. Nous savons ô combien ces journées sont déterminantes pour les élèves et leurs familles et l'impact se fait déjà sentir puisque des élèves ne choisissent pas leur établissement de secteur alors que les enseignements demandés sont proposés dans celui-ci ; déstabilisant ainsi les structures de certains lycées. Nous demandons que la cadrage académique soit plus strict pour l'année à venir.

### **Dotation AED**

Pour la rentrée 2021, la dotation académique en AED bien que quasi constante est toujours insuffisante au regard de la nécessité d'un encadrement suffisant des élèves dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. On peut néanmoins constater des variations de dotations significatives (plus ou moins un poste complet) dues à l'évolution du nombre d'internes ou d'externes mais aussi dues à des dotations spécifiques DSDEN ou rectorat et sur lesquelles on peut s'interroger sur les critères d'attribution.

Pour ces personnels qui remplissent une tâche importante dans les collèges et lycées, la FSU demande la neutralisation des mois de confinement dans le décompte des 6 ans, limite réglementaire pour exercer le travail d'assistant d'éducation et que soit accordée une prolongation exceptionnelle d'un an pour les AED en fin de contrat qui en feraient la demande. Pour la stabilité des équipes, nous rappelons la nécessité de prévoir des contrats de 3 ans, au lieu d'un an actuellement.

### **Personnels BIATSS**

Le 5 février dernier, la DGRH des MENJS et MESRI a adressé aux académies, aux présidences et directions des établissements d'enseignement supérieur et des établissements publics relevant de ces ministères, un courrier indiquant sa volonté de mettre en place des « collèges d'experts pour les promotions aux choix » des personnels BIATSS relevant de sa compétence. La FSU demande à la DGRH de renoncer sans délai à son intention de mettre en place ces collèges d'experts ; et de réunir rapidement les organisations syndicales représentatives pour envisager la manière dont les représentant-es des personnels peuvent être consultés sur les projets de tableaux d'avancement et de listes d'aptitude.

Pour la FSU, c'est bien le rétablissement des compétences des commissions administratives paritaires qui reste au coeur des enjeux pour garantir la transparence des promotions et de leurs critères et le principe d'égalité de traitement.